

2016_CT2_098

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Modification du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Développement économique et emploi / Zones d'activités

■ Séance du 23 juin 2016

05_1_07

■ Modification du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée dans la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière, située sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Cette voie représente l'un des principaux accès au Pôle, via la sortie n°4 en venant de la route départementale n°9 ou du quartier de la Duranne, de ce fait elle est régulièrement sujette à des difficultés de circulation aux heures de pointe.

Par ailleurs, cette voirie est ancienne et n'a jamais été complètement réaménagée. En effet, elle ne dispose pas d'espaces organisés et à ce jour se mélangent piétons, cycles, bus et stationnements anarchiques des véhicules sur les accotements.

Afin d'améliorer la situation, sécuriser les déplacements et améliorer la régularité des transports en communs, une étude a été engagée en 2013 pour proposer la réhabilitation de cette voie en intégrant



la création de la continuité des itinéraires piétons, la création des itinéraires cyclables ainsi que la réalisation d'une voie en site propre de transport en commun qui représente un engagement fort du Territoire pour améliorer l'accueil et la circulation des usagers du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 10 octobre 2013, le programme de réhabilitation de cette voie a été validé, il comprenait :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plate-forme à 6,00m (2x 3,00m), signalisation horizontale et verticale,
- Voie de transport en commun en site propre : modification du profil de la voirie avec la création d'une voie centrale de 3,50m, signalisation horizontale et verticale,
- Trottoirs : modification des trottoirs pour favoriser le passage des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de stationnement réglementés,
- Bandes cyclables : deux bandes cyclables seront intégrées dans la voirie et permettront la circulation des cycles en toute sécurité.
- Éclairage Public : changement de l'ensemble du réseau (fourreaux, câbles, candélabres...),
- Très Haut Débit : travail en concertation avec le délégataire pour la création de quelques tronçons pour compléter le réseau déjà existant sous la voirie.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 2 500 000€ TTC.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été entamées depuis avril 2015, et menées en concertation avec l'ensemble des acteurs du projet.

Après analyse par les services des transports, il s'est avéré que la voie bus en site propre, qui était initialement prévue centrale, soulevait des difficultés d'exploitation et de sécurisations des flux. Il a donc été préconisé de déplacer les voies bus en latéral.

Parallèlement, les études circulatoires réalisées sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, ont mis en exergue que seul le sens sortant (sens en direction de la RD9) présentait une saturation du trafic lors des heures de pointe du midi et du soir et nécessitait la mise en place d'un aménagement de transport adapté.



Il a donc été décidé de limiter la voie en site propre aux zones identifiées de remontées de files soit sur plus de la moitié du linéaire de la voie, et de prévoir systématiquement un insertion prioritaire au niveau des carrefours.

De plus, les autres arrêts de bus seront dans la mesure du possible réalisés via des encoches, distinctes de la voirie.

Dans un second temps, les études de maîtrise d'œuvre ont permis de faire une analyse plus fine du fonctionnement pluvial au droit de la rue.

Compte tenu des nouvelles prescriptions du Plan Local d'Urbanisme, il est indispensable de créer des ouvrages de rétention sous la voirie. En effet, malgré l'optimisation des fossés qui pourront être conservés et le recalibrage de certaines zones d'espaces verts, il est nécessaire de créer des systèmes de rétention pluviaux permettant de respecter les nouvelles prescriptions en terme de rejet des ruissellements pluviaux dans le milieu naturel.

Le dernier point soulevé lors de ces études de projet est la création de plusieurs murs de soutènements.

En effet, la voirie actuelle présente de part et d'autre des dénivelés de terrain plus ou moins importants. Afin de répondre aux prescriptions générales de voiries (pente générales de la voirie mais également des trottoirs aux prescriptions pour le passage des personnes à mobilité réduite), une modification générale du profil de voie doit être réalisé.

Cette modification de profil de la voirie, ainsi que l'implantation des ouvrages pluviaux enterrés, engendrent la nécessité de création de soutènement en plusieurs zones de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière.

Il est donc proposé de valider la modification du programme de travaux initial avec un programme modifié s'établissant comme suit :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,00m (2x 3,00m), signalisation horizontale et verticale,
- Création d'itinéraires de transport en commun en site propre : une voie dédiée dans le sens sortant sur la partie entre le giratoire de l'Hôtel Royal Mirabeau et la sortie vers la RD9, des insertions prioritaires au niveaux des carrefour, ainsi que la création d'encoches élargies pour les arrêts de bus,
- Trottoirs,
- Itinéraires cyclables,
- Création des réseaux et des ouvrages de rétention pluviale,

- Éclairage Public : changement de l'ensemble du réseau (fourreaux, câbles, candélabres...),
- Très Haut Débit: déploiement des fourreaux de télécommunications sur les sections non équipées,
- Espaces verts,
- Murs de soutènement : création de plusieurs murs de soutènements permettant de conforter la voirie et les ouvrages de rétention pluviaux.

Le nouveau montant estimatif de ces travaux est de 2 450 000 € HT, auxquels il faut ajouter les frais des études estimées à 50 000€ HT. Le coût global de cette opération s'élève donc à 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC.

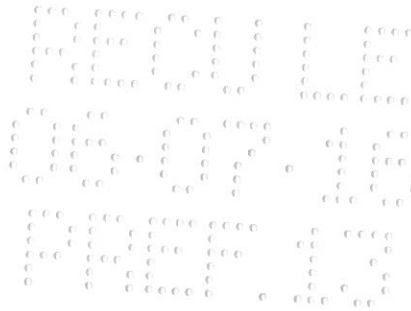
Pour cette opération une autorisation de programme avait été créée pour un montant de 3M€ et permet donc de couvrir la nouvelle estimation de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2013_A160 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013, relative à l'approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière ;
- La délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013, validant la création d'une autorisation de programme de 3M€ pour la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière ;
- La délibération n° HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.



Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

La modification de programme pour les travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière est approuvée comme présentée précédemment pour un coût global d'opération de 3 000 000 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Madame le Président ou son représentant est autorisé à solliciter toutes subventions, de quelque nature que ce soit, relatives à ce projet.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes sont prévues dans l'Autorisation de programme d'un montant de 3M€ créée pour cette réhabilitation, et les finances sont inscrites au Budget Principal de la Métropole Fractionné, dans l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix, au service 3C, opération 305AP09.



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

Modification du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Les études de faisabilités réalisées en 2013 avaient permis de définir un programme de travaux pour l'opération de réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière en entrée du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre d'avant Projet et de Projet réalisée en 2015, il est aujourd'hui proposé de modifier le programme de l'opération en prenant en compte les modifications suivantes :

- déplacement de la voie de transport en commun en site propre qui était prévue centrale, en latéral et uniquement dans le sens sortant
- intégration de voies prioritaires bus en approche des carrefours
- réalisation d'une partie de la rétention pluviale en cadres enterrés, en complément des bassins à ciel ouverts qui sont insuffisants pour la totalité de la voirie
- réalisation de murs de soutènements

Ces modifications induisent une modification du coût de l'opération qui passe de 2,5M€TT à 3M€TTC. Aucune modification de l'Autorisation de programme dédiée à cette opération n'est nécessaire.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Modification du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016